



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°112 CSJ/21

REUNION du 7 FEVRIER 2024

Présents : MM. AZZOUN F. – BELORGEY B. – DUPUY G.

I – SAISON 2023-2024

FOOT ANIMATION

POINTAGE FEUILLES DE PLATEAUX/PRESENCE U7 - U9 ET FEUILLES DE CHALLENGE U11.

RAPPEL

Les feuilles de Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir au secrétariat le LUNDI qui suit les matchs.
En cas de non-envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.
Sans retour des feuilles manquantes ou d'explications avant le 29/02/2024, la Commission Sportive Jeunes appliquera une amende de 15 € par feuille manquante

Pointage feuilles plateaux/présence du 27/01

Pointage feuilles plateaux/présence du 27/01	
Catégorie	U7
27-janv	
à Cessey	Cessey, Seurre, Echenon, Fauverney, Magny
à ULFE	Marsannay
à Gresilles	Gresilles, Chenove, Fenay
à Talant	ASFO, Perrigny, ESVO,
à Clénay	Clénay, Daix, IS Selongey
à Mirebeau	Mirebeau, Talmay, EFV, Fontaine les Dijon
à USSE	UCCF

Pointage feuilles plateaux/présence du 27/01

Catégorie	U9
27-janv	
à FCNCS	Fenay, USCD
à Talant	ULFE, EFV
à ASFO	ASFO, Gresilles, Quetigny, Daix Aiserey Izeure, Chenove
à Auxonne	Auxonne, Genlis, Champdotre, Mirebeau, Tilles
à Magnien	Magnien, Beaune, Pouilly
à Clénay	Clénay, IS Selonhey
à ASPTT	St Apollinaire
à Chevigny	St Apollinaire, Corgoloin
à Marsannay	Gevrey
à USSE	Sombernon
à UCCF	UCCF, CCOF, FCAB, Montbard

Pointage feuilles challenge du 27/01	
Catégorie	U11
27-janv	
à ASPTT F	ASPTT F, Beaune F, ASFO F, Longvic F, Fontaine les Dijon F, USSE F, Villers les pots F
à Genlis	Genlis
à St Jean de Losne	St Jean de Losne
à Magny	Magny
à Cessey	Cessey
à ULFE	ULFE
à JDF21	JDF21
à Gresilles	Gresilles
à Chenove	Chenove
à Quetigny	Quetigny
à Clénay	Clénay
à EFV	EFV
à Tilles	Tilles
à St Apollinaire	St Apollinaire
à Chevigny	Chevigny
à Daix	Daix
à UCCF	UCCF
à Plombières	Plombières

COUPES

U18

Tirage au sort des 1/8^{ème} de finale.

Rencontre du 18 Février 2024 sur le terrain du club premier nommé

- GENLIS – IS SELONGEY
- AUXONNE – AIFC
- DAIX – ENT TILLES FC/VNFC
- MPL - MVF
- TALANT CF – QUETIGNY
- ST APOLLINAIRE – ST JEAN DE LOSNE
- EF VILLAGES 2 – UFCO 2
- FAUVERNEY - FCNCS

U15

Tirage au sort des 1/8^{ème} de finale.

Les rencontres se dérouleront le 17 Février 2024 sur le terrain du club premier nommé.

- ASFO - GENLIS
- CHAMPDOTRE LONGEAULT – AISEREY IZEURE
- CHENOVE - USSE
- FONTAINE LES DIJON 2 – UFCO
- CF TALANT - GEVREY CHAMBERTIN
- GRESILLES FC – AS BEAUNE
- IS SELONGEY – USC DIJON
- MONTBARD VENAREY - ST JEAN DE LOSNE

1.1 Déclaration d'entente

U18

FC CORGOLOIN LADOIX – US SAVIGNY sous le nom et les couleurs de FC CORGOLOIN LADOIX – Terrain LADOIX

1.2 FORFAIT

Match 27780264 Coupe U15 VOUGEOT – CCOF du 20/01/2024

Forfait déclaré de CCOF

En conséquence, la CS dit VOUGEOT qualifié pour le prochain tour

Amende 60 € à CCOF

II - FEMININES

1.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U15 FEM - U13 FEM -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U15 FEM - U13 FEM ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

27894502 U15 FEM ASPTT DIJON – LONGVIC du 3/02/2024 se jouera le 20/04/2024

REPROGRAMMATION MATCHS NON-JOUE

27895285 U15 FEM – B USCD – VILLERS LES POTS remis au 4/05/2024

2.1 COURRIERS

De **TALANT** nous informant le retrait d'engagement de l'équipe U15 FEM. Amende 40 €

De **QUETIGNY** nous informant le retrait d'engagement de l'équipe U13 FEM. Amende 40 €

Suite au retrait des équipes de TALANT et ST APOLLINAIRE, le calendrier U13 FEM a été refait. La deuxième journée le 10/02/2024 reste la même

- BEAUNE – VILLERS LES POTS
- USCD – CHEVIGNY ST SR
- FONTAINE LES DIJON – MARSANNAY
- ASFO – DIJON ASPTT

2.2 TOURNOIS

UCCF - Tournoi en salle

25/2/2024 - U9 -U11 (Salle Désiré Veque - Salle Désiré Nisard)

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La commission :

- Prend connaissance des feuilles de match papier et des constats d'échec. La Commission valide les résultats.

<u>03/02/2024</u>	Coupe U15 / 1/16 ^{ème} de finale St Jean de Losne – Ent. ESVO/FCAB
<u>03/02/2024</u>	Coupe U15 / 1/16 ^{ème} de finale FCLA – Dijon Ulfe
<u>03/02/2024</u>	Coupe U15 / 1/16 ^{ème} de finale Chenove – ASI Vougeot
<u>03/02/2024</u>	Coupe U15 / 1/16 ^{ème} de finale

Absence de tablette : 30,00€

Chenove

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F